

OFROU Carte de référence ADMAS

Vue d'ensemble des codes

Statut des personnes :

G = Décédé
M = Mutation
U = Incomplet

L = À éliminer
N = Nouvel enregistrement

Statut des mesures :

E = Nouvelle entrée
M = Mutation
U = Incomplet

F = À vérifier
N = Nouvel enregistrement

État des mesures :

A = Actuel
V = Délai de conservation échu

Genre de mesure :

10 = Refus de délivrer un permis
16 = Refus de délivrer un permis + psychologue du trafic
20 = Retrait du permis
21 = Retrait + prolongation de la période probatoire
22 = Retrait différencié
23 = Retrait préventif
24 = Retrait + cours d'éducation routière
25 = Retrait + nouvel examen
26 = Retrait + psychologue
27 = Retrait + cours d'éducation routière + nouvel examen
28 = Retrait + cours d'éducation routière + psychologue
29 = Retrait + nouvel examen + psychologue
30 = Interdiction de faire usage du permis étranger
32 = Interdiction différenciée
33 = Interdiction préventive
34 = Interdiction + cours d'éducation routière
35 = Interdiction + nouvel examen
36 = Interdiction + psychologue
37 = Interdiction + cours d'éducation routière + nouvel examen
38 = Interd. + cours d'éducation routière + psychologue
39 = Interdiction + nouvel examen + psychologue
40 = Interdiction de conduire
43 = Interdiction de conduire préventive
44 = Interdiction de conduire + cours d'éducation routière
45 = Interdiction de conduire + examen
46 = Interdiction de conduire + psychologue
47 = Interd. de conduire + cours d'éducation routière + examen
48 = Interd. de conduire + cours d'éducation routière + psychologue
49 = Interdiction de conduire + examen + psychologue
54 = Cours d'éducation routière
55 = Nouvel examen
56 = Psychologue

57 = Médecin du trafic [valable dès le 01.01.2020]
60 = Avertissement
64 = Avertissement + cours d'éducation routière
71 = Délai d'attente
72 = Annulation du permis probatoire + délai d'attente + psychologue [valable dès le 29.06.2009]
81 = Conditions imposées
90 = Révocation d'une décision
94 = Révocation + cours d'éducation routière
95 = Révocation + nouvel examen
96 = Révocation + psychologue
97 = Révocation + médecin du trafic [valable dès le 01.01.2020]

Motifs :

01 = Inattention
02 = Ebriété
03 = Conduite sans permis
04 = Conduite malgré retrait/interdiction
05 = Cours d'apprentissage sans accompagnement
06 = Refus de la priorité
07 = Inaptitude (caractère)
08 = Inaptitude psychique (performances insuffisantes)
09 = Inaptitude (maladie, infirmité)
10 = Alcoolisme /abus d'alcool
11 = Vitesse
12 = Violation des devoirs en cas d'accident
13 = Entrave à la prise de sang
14 = Modification du véhicule non autorisée
15 = Véhicule défectueux
16 = Inobservation des signaux
17 = Inobservation des conditions
18 = Échec à l'examen
19 = Vol d'usage
21 = Dépassement
22 = Autres fautes de la circulation
23 = Fatigue, bref assoupissement
24 = Incapacité de conduire (drogue)
25 = Toxicomanie
26 = Compétence érudée
27 = Distance insuffisante
28 = Distraction (manger, téléphoner ou autres distractions similaires, cf. art. 3, al. 1 et 2, OCR)
29 = Entrave à l'alcootest
30 = Entrave au test rapide drogue
31 = Incapacité de conduire (médicaments)
33 = Autres motifs
35 = Conduite sous l'influence de l'alcool malgré l'interdiction d'alcool [valable dès le 01.01.2020]

Les motifs sont à mentionner dans l'ordre de leur importance.
Des informations complémentaires relatives à la mesure peuvent être saisies dans la rubrique "autres motifs"

Cascade / Accident :

0 = Cas de peu de gravité (si une date d'infraction est mentionnée)
1 = Cas de peu de gravité + accident
4 = Cas de moyenne gravité
5 = Cas de moyenne gravité + accident
6 = Cas grave
7 = Cas grave + accident
8 = Chauffard [valable dès le 01.01.2020]
9 = Chauffard + accident [valable dès le 01.01.2020]

Genre de permis :

11 = Permis d'élève conducteur (PE)
19 = Permis probatoire [valable dès le 29.06.2009]
20 = Ancien permis de conduire pour cyclomoteurs
21 = Ancien permis de conduire (PC)
22 = Nouveau permis de conduire (PCC)
23 = Autorisations militaires de conduire
24 = Permis de conduire étranger
31 = Permis de moniteur de conduite
41 = Cycles
42 = Véhicules assimilés
43 = Cycles + véhicules assimilés
44 = Véhicules à traction animale
45 = Tous les véhicules sans permis
61 = Autorisation de former des apprentis conducteurs camions
62 = Autorisation de former de personnes handicapés/sourds
63 = Transport professionnel de personnes
64 = Trolleybus

Clé des catégories (permis 11, 19 et 22)

0	0	0	0	0	0
1 =	A1	B1	C1	D1	M
2 =	A	B	C	D	G
3 =	A1 + A	B1 + B	C1 + C	D1 + D	M + G
4 =					F
5 =					F+M
6 =					F+G
7 =					F+G+M

Permis de moniteur (permis 31)

0	0	0	0	0	0
*1 =	B	C		A	

*) valable dès le 01.01.2008

En ce qui concerne les permis 61, 62, 63 et 64,

la clé des catégories restera vide (0 0 0 0)

Catégorie du véhicule utilisé lors de l'infraction

A, A1, B, B1, C, C1, D, D1, F, G, M ou T (Trolley), V (Vélo)